


CONCEVOIR SON PROJET

Un projet n'est pas une somme de calcul réglementaire mais une prise en compte des facteurs d'intégration d'un bâtiment dans son environnement. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un instructeur du service droits des sols.

Voici d'ors et déjà des éléments pour vous aider et préparer le rendez-vous :

- > Le cadastre est un plan à l'échelle, pratique pour se repérer au début toutes les informations sont sur www.cadastre.gouv.fr 
- > Le règlement applicable à votre/ vos parcelle(s) :
 1. Localiser votre parcelle sur le [plan de zonage du PLU](#).
 2. Identifier la zone (UA, UE...) du règlement qui s'y applique
 3. Lire les règles communes à toutes les zones urbaines, les annexes ainsi que les règles propres à la zone identifiée.
 4. Vérifier sur le [plan du SPR](#), si vous êtes concerné
 5. Identifier la zone (AP1, AP2,...) et en lire les règles.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**